

POINTE-À-CALLIÈRE
MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LOI 82 SUR LE PATRIMOINE CULTUREL
PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE



Novembre 2010
Révisé février 2011

PRÉAMBULE

Le gouvernement a déposé en février 2010 le projet de loi 82 sur le patrimoine culturel. Pointe-à-Callière salue cette décision du gouvernement qui constitue une avancée considérable par rapport à la loi sur les Biens culturels de 1972. Le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal avait présenté en février 2008 un mémoire à l'occasion de la consultation de la Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Madame Christine St-Pierre, sur le Livre vert sur le patrimoine culturel. Le présent mémoire en reprend quelques éléments. Deux ans plus tard cependant, la réalité ayant évolué, Pointe-à-Callière tient à formuler, dans le présent mémoire, quelques propositions législatives destinées à enrichir le projet de loi 82.

Pour nous, le patrimoine culturel est source de connaissance et d'identité ; il concrétise de façon tangible notre histoire. Le patrimoine ancre solidement l'identité d'un peuple sur un territoire, il en dessine la personnalité. Le patrimoine historique est l'ensemble des biens possédés que nous avons hérités de nos ancêtres. Il établit un lien entre les générations passées et les générations présentes par la mise en valeur de ces biens transmis. Il est propriété collective. Il exige de mobiliser des valeurs et des ressources pour pérenniser ces réalités anciennes tout en leur conférant une modernité continue. Prenant en compte la continuité archéologique, architecturale et historique, tous les siècles apparaissent dignes d'intérêt, parce qu'ils constituent la tradition nationale.

À travers son patrimoine archéologique en particulier, on peut suivre l'évolution d'un lieu, comprendre les changements sociaux et découvrir les relations entre les groupes sur un territoire. L'archéologie révèle l'esprit d'un lieu autant que son histoire ; elle met en valeur la mémoire collective.

Le gouvernement a reconnu l'excellence de ce travail en acceptant d'investir 20M\$ dans le projet de Complexe muséal et touristique développé par notre institution. C'est en poursuivant dans cette voie de l'excellence que, cette fois, Pointe-à-Callière soumet à cette Commission parlementaire des propositions concrètes de modernisation et d'optimisation de la gestion du patrimoine archéologique au Québec.

Présentation de Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal

Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal est un organisme à but non lucratif fondé en 1992 dans le cadre du 350^e anniversaire par la Ville de Montréal, les gouvernements du Québec et du Canada. Construit sur le lieu de fondation de la métropole, Pointe-à-Callière est un complexe muséal qui regroupe trois sites archéologiques, une crypte archéologique et cinq bâtiments. Les collections issues de ses sites dépassent le million de pièces.

Pointe-à-Callière est un lieu historique classé par Québec et dont cinq de ses composantes sont reconnues d'envergure nationale par la commission des lieux et monuments historique du Canada. Pointe-à-Callière est le seul grand musée d'archéologie au Québec et au Canada.

Depuis 8 ans, Pointe-à-Callière a développé une école de fouilles archéologiques sur le lieu de fondation de Montréal en partenariat avec l'Université de Montréal, la Ville de Montréal et le MCCCCFQ. Cette année, Pointe-à-Callière réalisera trois nouveaux chantiers de fouilles archéologiques dans le Vieux-Montréal.

La mission de Pointe-à-Callière est de conserver et de mettre en valeur le patrimoine archéologique et historique de Montréal, de faire connaître et aimer le Montréal d'hier et d'aujourd'hui et de tisser des liens avec des réseaux nationaux et internationaux.

Pointe-à-Callière accueille 400 000 visiteurs par année.

État de situation des sites et des collections archéologiques au Québec

LES COLLECTIONS ARCHÉOLOGIQUES DU QUÉBEC : UN AVENIR PROMETTEUR POUR UN PATRIMOINE MÉCONNU.

À ce jour, le Québec compte 9 186 sites archéologiques et chacun d'eux a livré un nombre variable d'artefacts, constituant autant de collections témoignant de l'histoire humaine. Un nombre important de ces collections est géré par le MCCCCFQ au Laboratoire et Réserve d'archéologie du Québec. Voici la description qu'on trouve sur le site web du Ministère : « La réserve renferme environ 5000 collections dont le volume individuel peut varier d'un objet à 300 caisses, ce qui représente au total plus de 5000 boîtes et plusieurs centaines de milliers d'objets. Les objets les plus significatifs ont été regroupés et forment une collection de référence pour les chercheurs et les muséologues. »

Le Laboratoire et Réserve d'archéologie du Québec offre actuellement deux services essentiels à la communauté : la gestion et la conservation des biens archéologiques, et un espace de consultation et de travail sur les collections.

L'accès aux collections archéologiques du Québec

La masse croissante des collections nous oblige, en tant que société, à revoir la place qu'elles ont occupées jusqu'à tout récemment et à imaginer ce que nous voulons qu'il advienne de cette incroyable source d'information. Le Ministère gère cette collection provenant de sites archéologiques publics (propriété de l'État) et privés. Actuellement, les collections sont accessibles aux chercheurs qui en font la demande, pour fins d'étude, et aux musées qui désirent emprunter certains objets. Or, l'immense majorité de ces artefacts sont restés entreposés depuis leur découverte, parfois depuis plusieurs décennies. Nous croyons qu'en bénéficiant d'une meilleure visibilité et d'une plus grande accessibilité, non seulement ces collections généreraient des retombées culturelles et économiques considérables pour les régions concernées mais, de surcroît, elles contribueraient à la protection de la ressource archéologique.

Les collections archéologiques ont en effet une valeur éducative. Les artefacts sont d'authentiques témoins appartenant à un passé que les chercheurs peuvent documenter et livrer à la connaissance – en étudiant leur contexte de production, d'utilisation ou d'abandon. Prenons l'exemple de la préhistoire du Québec. Le passé autochtone a pour principale source documentaire, quand ce n'est pas la seule, les sites et les collections archéologiques.

Les collections archéologiques sont en outre un moteur de connaissances quasi inépuisable, mais qui nécessitent un programme d'action (analyses, numérisation et informatisation, publications, expositions...). Il devient urgent de revoir le mode de gestion de ce patrimoine pour en tirer un meilleur parti.

La protection des sites archéologiques

À la section VI du projet de loi, le gouvernement reconduit les dispositions de la loi sur les biens culturels quant aux fouilles et découvertes archéologiques. Ces dispositions sont indispensables. Afin d'ajouter à la protection, le gouvernement a prévu à l'article 64 exercer un contrôle sur l'excavation dans les sites du patrimoine. Cet ajout est important ; de plus, dans le régime d'ordonnance, aux articles 76 et 148, le gouvernement ou les municipalités peuvent ordonner des fouilles archéologiques. Cela est également un plus. Enfin, dans les nouveaux pouvoirs confiés aux municipalités, à l'article 150, celles-ci pourront désormais, par règlement de leur Conseil, prévoir les cas où des autorisations seraient requises, pour la réalisation d'un projet, de procéder à des fouilles ou des relevés archéologiques. Cette dernière disposition comporte un grand intérêt pour les villes qui disposent d'une expertise en archéologie.

Après avoir pris connaissance d'un certain nombre de mémoires déposés lors de la consultation sur le Livre vert, il apparaît que ces dispositions nouvelles ne suffisent pas à assurer une forme de protection aux sites archéologiques. Nous comprenons parfaitement que le gouvernement ne puisse assurer une protection absolue aux 9186 sites archéologiques recensés au Québec. Et même s'il le faisait, il ne disposerait sans doute ni de l'effectif ni des moyens techniques pour en assurer le contrôle. Nous croyons plutôt qu'il faille largement miser **sur le développement de la connaissance, sur la sensibilisation et la mise en valeur ainsi que sur l'habilitation des villes pour accroître cette protection des sites archéologiques.**

À cet égard, Pointe-à-Callière formule trois recommandations au gouvernement :

- En terme de Conservation et Recherche : conserver les sites, rendre accessible les collections, développer la connaissance par des partenariats de recherche ;
- En terme de Mise en valeur des collections : Diffuser les collections et leur donner un rayonnement national et international ;
- En terme de Soutien aux municipalités : mettre à la disposition des villes à la fois une expertise et des outils de gestion par la création d'un centre national d'expertise.

La conservation des sites in situ et des collections

La présentation des sites archéologiques est une responsabilité partagée par l'État, les municipalités et les propriétaires privés.

Mais conserver des pièces, des sols, du métal et du bois anciens amène son lot de défis techniques et un besoin de ressources. Pointe-à-Callière a une expertise de 20 ans dans la préservation de sites archéologiques (depuis 1350 jusqu'à aujourd'hui) des plus complexes parce qu'on y retrouve tous les matériaux altérés par une nappe phréatique bien vivante et un cimetière datant de 1643. Ses recherches, ses politiques de gestion de la ressource archéologique, ses plans de conservation, son monitoring constant et son plan de mesures en cas de sinistre lui ont permis de développer une expertise reconnue mondialement (prix mondial d'excellence).

Quand aux collections archéologiques, il serait possible de regrouper des grands corpus de collections : dès le départ, celles de Pointe-à-Callière, celles de l'État (MCCCF) et les collections privées actuellement gérées par l'État. L'adoption d'une nouvelle loi et l'expansion de Pointe-à-Callière apportent un contexte favorable à l'égard de cette orientation importante pour l'avenir culturel du Québec. D'autres collections, issues de partenariats, pourraient s'y ajouter au cours des années. Bien qu'il sera toujours préférable que les collections demeurent à proximité de leur site d'origine.

Il existe deux grands corpus de collections au Québec ; la région de Montréal et celle de Québec. Dans un souci d'une meilleure accessibilité des collections, il nous apparaît souhaitable que les collections de la région de Québec et de l'est puissent demeurer accessibles à Québec tandis que celles de la région de Montréal et de l'ouest devraient être accessibles à Montréal. Mais avant tout, il devient urgent de numériser les principales collections de l'État afin de donner accès non seulement aux chercheurs, mais aux institutions qui voudraient les analyser, développer les connaissances et en faire la diffusion.

Gérer et rendre accessible les collections nécessite également une approche muséologique à la fine pointe des connaissances actuelles. Pointe-à-Callière a récemment numérisé et informatisé l'ensemble de ses collections (archéologiques et ethnographiques) afin de les verser sur les portails nationaux : Artefacts Canada (Réseau canadien d'information sur le patrimoine) et Infomuse (Société des musées québécois). Le Musée dispose donc de l'expertise nécessaire pour cette étape importante de l'accessibilité aux collections.

La recherche

Faire connaître, donner vie à ces millions de pièces patrimoniales qui dorment dans les caisses. Après 40 ans d'accumulation, il apparaît fondamental que le Québec se donne des moyens de donner la parole à ce patrimoine inestimable. À titre d'exemple, ce n'est que par l'archéologie que l'on peut avoir accès à la préhistoire du Québec. Nous croyons qu'il faut miser sur la mise en œuvre des programmes d'études sur les collections archéologiques pour favoriser la conservation, la mise en valeur et la diffusion des connaissances auprès du public.

Soutenir la recherche sur ces collections, en partenariat avec l'ensemble des institutions universitaires du Québec, serait bien sûr un élément important de la nouvelle mission du Musée. Déjà, Pointe-à-Callière fait preuve de leadership dans le développement de la recherche en histoire et en archéologie, par les projets suivants : en ayant sensibilisé l'Université de Montréal à créer un programme de recherche en archéologie historique et urbaine, en créant avec ce partenaire une École de fouilles archéologiques sur le lieu de fondation de Montréal, et en créant des bourses privées pour la recherche avec les universités montréalaises. Dorénavant, des thèses de maîtrise et de doctorat et des publications seront faites afin d'accroître la connaissance et la préservation de ce patrimoine. Pointe-à-Callière a également établi des partenariats ciblés avec l'UQÀM, l'université de Sherbrooke et l'Université Concordia, qui alimentent des projets de recherches et les connaissances sur les sites archéologiques et les collections du Québec.

La mise en valeur des collections

Depuis des décennies, des mandats ont été octroyés à des institutions muséales pour gérer et mettre en valeur toutes les collections du Québec sauf les collections archéologiques (collections beaux-arts du MNBAQ, collections art contemporain du MAC, collections ethnographiques du Musée de la civilisation).

Nous croyons que les activités de connaissances (fouilles et projets de recherche) vont de pair avec les activités de diffusion et de mise en valeur. Pointe-à-Callière s'est engagée dans cette voie depuis dix-huit ans maintenant, avec des résultats tangibles. Citons, par exemple, l'exposition *L'Os et la bouteille*, l'exposition et la publication sur la collection d'archéologie subaquatique *Phips, l'attaque de Québec* (réalisée en partenariat avec le CCQ), ses programmes et jeux éducatifs (100,000 jeunes), son action culturelle, et plus récemment, l'exposition et la publication *Iroquoiens du Saint-Laurent, peuple du maïs*, ou encore l'École de fouilles de Pointe-à-Callière. Ces projets permettent de mesurer à quel point il est possible de générer des connaissances nouvelles et de rencontrer l'intérêt populaire par une diffusion de qualité. Ces projets ont aussi fait l'objet de partenariats ciblés avec des universités et une maison d'édition.

En favorisant une meilleure connaissance du patrimoine archéologique par des projets de diffusion et de mise en valeur, donc en le rendant plus accessible, plus visible et plus compréhensible, il en résultera un plus grand engagement de la population à l'égard de la sauvegarde de ce patrimoine. **La responsabilisation passe nécessairement par l'appropriation du patrimoine et par une meilleure connaissance des enjeux.**

Les partenariats avec les communautés autochtones, qui existent depuis la naissance du Musée, iront également en croissant. Terres en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone, est déjà un partenaire de longue date du Musée, notamment lors de la réalisation de l'événement commémoratif de la *Grande Paix de Montréal* en 2001. En 2007, l'exposition internationale *Premières nations, collections royales de France* a permis de travailler avec plusieurs communautés du Québec (Algonquins, Mohawks, Hurons-wendats, Abénakis) Des projets sont actuellement en développement avec différents groupes. Nous travaillons aussi étroitement avec d'autres institutions œuvrant avec les communautés autochtones, comme le site Droulers-Tsiionhiakwatha à Saint-Anicet.

De plus, le Musée poursuivrait le développement de ses partenariats régionaux, nationaux et internationaux, un champ vital pour le rayonnement du patrimoine québécois à l'étranger. Un meilleur accès aux collections et à leur connaissance favoriserait des échanges d'expertise et de collections avec le niveau international. Par exemple, le Musée a fourni une expertise appréciée par le musée du quai Branly à Paris pour ses collections amérindiennes, dont les seuls experts provenaient d'Europe. De se doter ainsi d'une vitrine sur la scène internationale contribuera à affirmer le caractère distinct et riche de la culture du Québec et à valoriser l'expertise de ses professionnels.

Rappelons enfin que depuis son ouverture au public, Pointe-à-Callière a reçu de nombreuses reconnaissances nationales et internationales de ses pairs, soulignant ainsi son expertise en histoire et en archéologie. Plus de 76 prix d'excellence, dont 12 internationaux, lui ont été décernés. En 2007 seulement, le Musée a reçu le prix de l'American Institute of Archaeology pour la qualité de la gestion et de la conservation du site et des collections archéologiques, deux prix d'excellence de la Société des Musées québécois et trois prix d'excellence de l'Association des musées canadiens. L'École de fouilles de Pointe-à-Callière, avec la mise au jour du fort de Ville-Marie, a été choisie en 2008 par la revue *Québec Sciences* comme l'une 10 découvertes les plus importantes de l'année au Québec! Déjà, en 1993, le Louvre a reconnu le Musée comme faisant partie de l'un des cinq sites archéologiques majeurs au monde, avec Louxor, Pompéi, Templo Mayor et Xi'an¹.

Un soutien aux organismes et municipalités par la création d'un centre national d'expertise

La gestion de l'archéologie, c'est bien connu, souffre d'un grand manque de visibilité mais également d'une trop faible cohésion sur l'ensemble du territoire. Les travaux menés par les chercheurs sont d'excellente qualité mais ils procèdent d'initiatives de chercheurs sans égard parfois à une planification concertée avec les réseaux et de recherche et de diffusion.

¹ EXEMPLES DE MUSÉES NATIONAUX D'ARCHÉOLOGIE OU DE GRANDS MUSÉES DE SITES :

Templo Mayor au Mexique, Louxor, Pompéi, Xi'an, Altamira, etc. Plusieurs grands musées nationaux regroupent les collections archéologiques : British Museum, Museo Nacional de Antropología de Mexico, Museo Nacional de Costa Rica, Tokyo National Museum, Smithsonian, et beaucoup d'autres.

Mentionnons en particulier le **National Museum of Ireland**, divisé en quatre entités distinctes (archaeology and history, decorative arts and history, country life, natural history), chacune ayant une mission spécifique. Le **National Museum of Ireland - Archaeology and History**, constitue le dépôt de tous les objets archéologiques trouvés en Irlande. Il abrite plus de 2,000,000 d'artefacts, datant du 7^e millénaire avant J.-C. jusqu'à la fin de la période médiévale.

Depuis l'adoption de la Loi sur les biens culturels en 1972, le développement de l'archéologie au Québec s'effectuait essentiellement par l'implication de chercheurs dont l'objectif premier et légitime était de développer des connaissances sur le mode d'occupation du territoire ainsi que sur les modes de vies des ancêtres d'origine autochtone ou européenne. De nos jours, la recherche archéologique s'inscrit à la fois dans le développement de l'exploitation des ressources naturelles du sous-sol ainsi que dans l'aménagement du territoire, tant urbain que rural. Ces changements dans la pratique induisent que les municipalités sont appelées à une contribution plus active en matière de gestion de l'archéologie, ce qui n'est pas sans en inquiéter plusieurs qui estiment ne pas disposer de l'expertise indispensable à ce travail. Bien que le présent projet de loi 82 cherche essentiellement à habiliter les municipalités à de nouveaux pouvoirs et à de nouvelles responsabilités sans les imposer, il apparaît que si on espère voir les municipalités prendre à leur charge des travaux relatifs à l'archéologie avant d'octroyer des permis de lotissement, d'excavation ou de construction, il faut s'assurer qu'elles disposeront d'un soutien approprié.

Pour transmettre un message politique clair, Pointe-à-Callière estime indispensable d'inscrire dans la loi deux dispositions explicites :

Établir un mandat national en archéologie par :

- **La prise en charge de la gestion des collections archéologiques de l'État par Pointe-à-Callière** (en partenariat avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec) et,
- **La mise sur pied d'un Centre national d'expertise en archéologie.**

L'établissement d'un mandat national porté par une institution qui a fait ses preuves en matière d'archéologie amènerait à renforcer et à développer des liens avec différents intervenants en muséologie, en archéologie et en histoire. Pensons simplement aux universités, aux musées, aux paliers de gouvernements, aux associations œuvrant en archéologie et en histoire. Pointe-à-Callière par exemple tisse déjà des liens avec un large réseau de partenaires, avec qui il réalise des projets de recherche et diffusion : ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la Ville de Montréal, le Centre de conservation du Québec, l'Université de Montréal, UQÀM, Université Concordia, Archéo-Québec, Société historique de Montréal, Société généalogique canadienne-française, Associations des archéologues du Québec, chercheurs, et d'autres. Le secteur privé fait aussi partie des partenariats privilégiés, que ce soit pour du financement de projets ou pour l'intégration de l'archéologie dans des projets de développement et de mise en valeur.

Ces partenaires contribuent au développement des connaissances dans leur champ d'expertise particulier, en collaboration avec le Musée. À son tour, Pointe-à-Callière met en forme les résultats de ces recherches dans des projets de diffusion variés, à l'intention de clientèles ciblées (grand public, groupes scolaires, etc.). La relation entre connaissances et diffusion est constante, et la diversité ainsi que la complémentarité des partenaires crée un effet de levier qui multiplie les retombées dans la population.

De la même manière que le gouvernement a introduit dans le projet de loi 82 la nécessité d'établir des **plans de conservation** pour les biens culturels protégés, aussi bien par l'État que par les municipalités, de la même manière nous croyons fortement que **l'introduction d'un**

mandat national en archéologie viendrait fortement enrichir la sensibilisation des citoyens à cette réalité et la cohésion des interventions sur le territoire.

Nous proposons donc que soit introduit au chapitre des pouvoirs généraux du ministre un article de loi à cet effet (le libellé demeure à titre indicatif) : « **Le ministre peut octroyer un mandat national en matière d'archéologie à une institution qui dispose de l'expertise pour le faire. Il lui appartient d'établir et la portée et l'étendue de ce mandat** ».

En second lieu, alors que le gouvernement a mis en place des Centres régionaux d'expertise en muséologie (CREM), nous croyons qu'il faut, pour soutenir spécifiquement les réseaux locaux en archéologie et fournir aux municipalités une expertise opportune pour les aider à planifier leurs interventions sur le territoire ou encore en offrant un accompagnement aux municipalités, MRC, universités ou institutions muséales qui se sont vu transférer graduellement la gestion des ressources archéologiques par la création de réserves régionales. Le Centre d'expertise pourrait offrir des outils (ex. politique de gestion, politique en cas de sinistres, programme de monitoring, modèles de fiches techniques pour l'informatisation de collections archéologiques, plan de conservation, conseil sur les mandats spécialisés, etc.) qui leur permettrait d'assurer une gestion des collections dans les meilleures conditions possibles. Offrir de mettre en place un Centre national en archéologie en amont de la mise en vigueur de la loi serait un atout pour le Québec.

Nous proposons donc que soit ajouté, toujours dans les pouvoirs généraux du ministre, un article de loi à cet effet (le libellé demeure à titre indicatif) : « **Le ministre peut mettre en place un Centre national d'expertise en archéologie et en confier la gestion à l'institution qui dispose de l'expertise professionnelle pour l'assumer. Il appartient au ministre d'établir les responsabilités de ce Centre** ».

CONCLUSION

Pointe-à-Callière reconnaît la pertinence d'adopter une nouvelle loi sur le patrimoine culturel. De par la nature de ce mémoire, il note cependant que certains amendements devraient être apportés à ce projet de loi de manière à renforcer l'ensemble du dispositif législatif à l'égard de l'archéologie. Nos propositions visent à renforcer le soutien aux municipalités en matière d'archéologie par une meilleure visibilité de l'archéologie et une mise en valeur en ajout aux mesures de protection. La responsabilisation passe par l'appropriation. Nous offrirons des modes d'actions concrètes contribuant à la connaissance et à la mise en valeur de l'archéologie québécoise. Le patrimoine archéologique constitue une dimension essentielle de notre patrimoine culturel ; il contribue à la connaissance identitaire du Québec et de ses occupants. C'est un patrimoine fragile, non renouvelable, et pourtant historiquement essentiel. La nouvelle loi devrait refléter cette dimension et devrait affirmer la détermination du gouvernement du Québec à préserver et à transmettre aux générations actuelles et futures les valeurs fondamentales qui en découlent, dans un souci de pérennité.

Nous apprécions avoir pu participer aux travaux de la commission parlementaire de la Culture et de l'Éducation. Nous espérons que les points soulevés et les propositions émises seront utiles à la Ministre.

Nous offrons aux autorités compétentes notre entière collaboration à donner suite aux actions proposées ici, et nous sommes disposés à travailler de concert avec le ministère dans la mise en œuvre de la nouvelle loi sur le patrimoine culturel.

Réponse à la lettre de William Moss, archéologue,
par Pointe-à-Callière, 20 janvier 2011

« Pointe-à-Callière a pris l'initiative, en décembre dernier, de consulter des membres de la communauté archéologique de Montréal, de Québec et des régions afin de valider et d'enrichir son projet qui vise à contribuer au développement de l'archéologie québécoise. Suite au courriel que tu as acheminé aux collègues présents à la rencontre de Québec et au Ministère, nous considérons qu'il est important d'éclaircir certains aspects de notre proposition pour une meilleure compréhension de la démarche que nous proposons, dans un esprit de dialogue.

Tout d'abord, à notre connaissance, il n'a jamais été question de fermeture du laboratoire-réserve, ni de désengagement de la part du Ministère en relation avec l'archéologie. Dans un projet déposé au MCCCQ, Pointe-à-Callière offre d'assumer la gestion des collections archéologiques gérées par le Ministère et de mettre sur pied un centre d'expertise en archéologie dans le cadre d'un mandat national en archéologie. Notre approche ne vise pas l'abandon des responsabilités du MCCCQ face à l'archéologie, pas plus que celles des MRC, des municipalités et de toute autre institution ou groupe; d'ailleurs, notre proposition est claire à ce sujet. Pointe-à-Callière veut contribuer au développement de l'archéologie grâce à une étroite collaboration avec le Ministère selon des mécanismes à préciser en concertation avec ce dernier et avec les organisations du milieu.

Actuellement, plusieurs collections archéologiques du Québec sont regroupées au laboratoire-réserve de Québec. On y trouve les collections de l'État, des collections privées, des collections de terre de catégorie 1 et quelques collections du fédéral. Un espace particulier distinct est également alloué gracieusement aux collections archéologiques de la Ville de Québec.

La prise en charge des collections présentement gérées par le Ministère revient plus naturellement à un Musée comme c'est le cas pour les autres collections nationales du Québec : beaux-arts, art contemporain et ethnohistorique. Jusqu'à maintenant, aucun mandat national en archéologie n'a été assumé par une institution muséale au Québec.

L'accessibilité des collections de la région de Québec et des espaces de travail dans la Capitale semble préoccuper la Ville et l'Université Laval. Pointe-à-Callière est sensible à cette réalité. En ce moment, il y a deux pôles (Québec et Montréal) où se concentre une masse critique de collections et de professionnels. Les collections de Québec et des régions limitrophes pourraient demeurer à Québec. Il en va de même pour les régions qui ont développé une expertise en archéologie comme c'est le cas par exemple pour le Saguenay-Lac-St-Jean, l'Abitibi-Témiscamingue, la Montérégie ou l'Outaouais. Le Musée est non seulement ouvert à cette perspective mais appuie déjà le projet de la MRC de Roussillon en Montérégie qui travaille à se munir d'une réserve pour conserver et rendre accessibles les collections archéologiques de son territoire.

Nous proposons également d'assortir la gestion des collections à un centre d'expertise, dans le contexte du projet de loi 82. Le partage d'expertise entre les professionnels et les

institutions et la mise en commun de projets structurants ne pourraient qu'être profitables à l'archéologie québécoise ainsi qu'aux régions et aux municipalités qui seront sans doute appelées à jouer un rôle accru dans la gestion de ce patrimoine. D'ailleurs, la communauté archéologique a déjà le grand mérite d'avoir un réseau dynamique – Archéo-Québec, notamment, qui réalise depuis des années le Mois de l'archéologie et différents projets mobilisateurs. Cette prise en charge volontaire du milieu montre la grande capacité de la communauté à travailler en partenariat. Nous continuerons à appuyer de telles initiatives.

Les années de réalisations de Pointe-à-Callière lui ont permis de tisser de nombreux partenariats. À titre de seul grand musée d'archéologie au Québec et au Canada, Pointe-à-Callière a développé, depuis près de 20 ans, une expertise et un réseau aux niveaux national et international. Cette expertise s'exprime dans la préservation, l'avancement des connaissances et la mise en valeur *in situ* des vestiges et des collections archéologiques par la muséographie, l'éducation, l'action culturelle et les publications. Depuis 10 ans, le Musée a également mis sur pied une école de fouilles sur l'archéologie en milieu urbain avec des partenaires universitaires ainsi qu'une bourse d'étude en archéologie. Enfin, le Musée a reçu 75 prix d'excellence dont le prestigieux prix de l'Archaeological Institute of America (*Conservation and Heritage Management Award*, 2007).

Le domaine de l'archéologie est vaste et il y a tant de choses à faire que chacun peut poser sa pierre et contribuer au développement et à une meilleure connaissance de l'archéologie à l'échelle nationale et internationale. »

Sophie Limoges et Louise Pothier
Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal

slimoges@pacmusee.qc.ca
lpothier@pacmusee.qc.ca